

La politique climatique et ses instruments pour la promotion des énergies renouvelables

Dr. José Romero
Office fédéral de l'environnement,
des forêts et du paysage

jose.romero@buwal.admin.ch
<http://www.environnement-suisse.ch/>



Sommaire

- **TT de TER : la Convention climat et le Protocole de Kyoto**
- **Questions méthodologiques du TT de TER : l'IPCC**
- **Projets : le *clearing house mechanism* de la Convention climat TT:Clear**
- **En Suisse : taxe incitative sur le CO₂, Klimarappen et projets avec des TER**

Développement et transfert de technologie sous la Convention climat et le Protocole de Kyoto (1)

Convention : Articles 4. 1 (c), 4.5, 4.7

Protocole de Kyoto : Article 10 (c)

Les pays développés prennent toutes les mesures possibles en vue d'encourager, de faciliter et de financer le transfert ou l'accès de technologies et de savoir-faire écologiquement rationnels aux pays en développement

[http : // www . unfccc . int](http://www.unfccc.int)

Décisions de la Convention climat sur le développement et le transfert de technologie (2)

Décisions 4/CP.7 (2001), 10/CP.8 (2002) :

Création d'un cadre pour l'Article 4.5

Création d'un groupe d'experts (EGTT)

Evaluation des besoins des pays en développement en matière de transfert de technologie (TT)

Quelles technologies et dans quel but ?

(3)

La Convention climat et le Protocole de Kyoto veulent développer, promouvoir et transférer

- des technologies écologiquement rationnelles (TER)**
- afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre**

Projets sous le Protocole de Kyoto permettant le transfert de technologie (4)

Entre pays industrialisés (Art. 6 du PK) :

Joint Implementation

Avec un pays en développement (Art.12 PK) :

Clean Development Mechanism

Information sur le cycle des projets sous le Protocole de Kyoto

(5)

Modalités
Enregistrement
Vérification
Certification

[http : // unfccc.int/kyoto_mechanisms /items/1673.php](http://unfccc.int/kyoto_mechanisms/items/1673.php)

[http : // www.environnement-suisse.ch/swissflex](http://www.environnement-suisse.ch/swissflex)

[http : // www.stiftungklimarappen.ch](http://www.stiftungklimarappen.ch)

Exemple de projet du *Clean Development Mechanism*

(6)

Project :	Brazil NovaGerar Landfill Gas to Energy Project
Objectives :	Landfill gas collection for electricity generation (12 MW)
Initiators :	Joint Venture EcoSecurities (NL) – S.A. Paulista (Br)
CDM methodology :	AM0003 Simplified Financial Analysis for Landfill Gas Capture Projects

Exemple de projet du *Clean Development Mechanism*

(7)

Crediting period : 7 years

GHG avoided : 14.072 million tonnes CO2 over 21 years

**Actors : World Bank Netherlands Clean Development
Facility (WB NCDF)**

**Managing company: International Bank for
Reconstruction and Development (IBRD)**

Netherlands, involved directly

Une institution de la Convention pour le développement et le transfert de technologie (8)

Mécanisme financier de la Convention et du PK :

Fonds pour l'Environnement Mondial (GEF)

Renforcement des capacités

Projets pilotes / démonstration

[http : // www . gefweb . org](http://www.gefweb.org)

Exemple de projet du GEF dans le secteur de l'énergie - changement climatique (9)

Project : Rural Infrastructure
(Electrification Sector) in Honduras

Objectives :

- 1) improving access to electricity services through the development of RET-based (micro-hydro, -wind, PV)
- 2) achieving greenhouse gas (GHG) emissions reductions

Executing Agencies : World Bank
Fondo Hond. de Inversión Social

Exemple de projet du GEF dans le secteur de l'énergie - changement climatique (10)

Duration : 5 years

GHG avoided : 389'000 tonnes CO2 over 20 years

Financing :	Total cost	21.44	million US\$
	GEF	2.70	
	Government	2.60	
	Others (EU)	0.24	
	Leveraged	18.74	

Questions méthodologiques du développement et du transfert de technologie : l'IPCC (1)

Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC) :

Evaluation des questions méthodologiques et technologiques du TT

[http : // www . ipcc . ch](http://www.ipcc.ch)

Cadre optimal pour le développement et le transfert de technologie : évaluation de l'IPCC (2)

Quelques conditions pour la réussite du TT :

analyse précise des besoins technologiques

renforcement des capacités des récipiendaires

existence d'environnements propices

participation active des divers acteurs

Information sur les projets : le *clearing house mechanism* de la Convention TT:CLEAR (1)

Objectif :	accélérer le flux d'information au sujet des projets utilisant des TER pour la mitigation et l'adaptation
Sources :	communications nationales des pays, GEF, OCDE, IEA-CADET, USCTC, etc.
Nb projets :	plus de 3'000
Secteurs :	pratiquement tous les secteurs émetteurs, mais la majorité des projets dans le secteur de l'énergie

Exemple de projet recensé par TT:CLEAR

[http : // ttclear . unfccc . int / ttclear / jsp /](http://ttclear.unfccc.int/ttclear/jsp/)

(2)

Project : Burkina Fasso Sustainable Energy Management
(demand side)

Objectives : 1) promoting efficient charcoal processing
2) introducing solar PV for household lighting and water pumping
3) introducing efficient kerosen cooking stoves to displace fuelwood

Avoided CO2 emissions : 1.5 million tonnes over 6 years

Costs : 2.4 million US\$ aver 6 years

Situation en Suisse (1)

Décisions du Conseil fédéral du sujet de la loi sur le CO2 :

proposition de taxe sur les combustibles de 35 frs / tonne de CO2 (message au Parlement du 22-6-05)

2 ordonnances réglant l'introduction de la taxe sur le CO2 pour les combustibles et le volume des réductions d'émissions qui peuvent être opérées à l'étranger

prélèvement du **centime climatique** sur les carburants à partir du 1-10-05

Situation en Suisse (2)

La **Fondation pour le centime climatique** pourra financer des projets avec des TER en Suisse et à l'étranger

Elle développera des critères pour le choix des projets

Début opérationnel prévu en octobre 2005

100 millions par an à disposition

[http : // www . stiftungsklimarappen . ch](http://www.stiftungsklimarappen.ch)

Situation en Suisse (3)

La Suisse a mis en place une

Autorité Nationale Désignée (SWISSFLEX)

afin de permettre aux acteurs suisses de participer aux mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto

***Joint Implementation
Clean Development Mechanism
Emissions Trading***

Une promotion des TER est attendue lors de l'utilisation des mécanismes de projets

Situation en Suisse (4)

Autorité Nationale Désignée (SWISSFLEX)

[http : // www.environnement-suisse.ch/swissflex](http://www.environnement-suisse.ch/swissflex)

Conclusions

La Convention climat et le Protocole de Kyoto ont mis en place des mécanismes incitatifs et de coopération pour la promotion et le transfert des TER

Des mécanismes existent en Suisse pour la promotion des TER avec des projets en Suisse et à l'étranger

Les secteurs émetteurs de gaz à effet de serre doivent être considérés en priorité lors de la promotion des énergies renouvelables